# Conseil d'école du 21 novembre 2023

Présents :

Représentantes des parents d'élèves : Mme Jost, Mme Mercuzot, Mme Euvrard,
Enseignantes : Mme Baradon, Mme Rique
Adjoint aux affaires scolaires : M. Baulot,
Secrétaire affaires scolaires mairie: Mme Bréant

Excusé-es : Mme Hembise ( représentante parents), Mme Vassard ( RASED)
Représentante CCTA : Mme Lanier-Bina

Absent-es :

Secrétaire de séance : Mme Baradon

- **Installation du nouveau conseil d'école**

Les élections ont eu lieu le 13 octobre 2023, il y a eu 50 votants sur 79 inscrits, soit un taux de participation de 63,29 %. Les représentantes de parents élues sont, pour cette année :

Les titulaires :

- Mme Euvrard Hélène, parent d'élève de petite section
- Mme Jost Emilie, parent d'élève de moyenne section

Les suppléants :

- Mme Mercuzot Julie, parent d'élève de grande section
- Mme Hembise Camille, parent d'élève de moyenne section

Concernant les élections par voie électronique, la DGESCO nous a transmis une annexe technique concernant sa mise en œuvre.
Mme RIQUE lindique que le paiement du prestataire serait à la charge de la mairie.
Nous maintenons donc des élections papier par correspondance.

## Bilan de rentrée

Nous avons 49 élèves inscrits et 45 présents actuellement,1 TPS ( 4 autres doivent arriver au mois de janvier ) , 15 PS, 14 MS et 15 GS, répartis en 2 classes :

- Mme Rique et Mme Faure/ M. Guihaire : 1 ( 4 ) TPS, 15 PS , 5 MS

- Mme Baradon : 15 GS et 9 MS

Prévisions pour la rentrée 2024 : 4 ( 27 potentiels) TPS, 16 ( 24 potentiels) PS, 14 MS, 14 GS soit 48 élèves.

Il a été décidé de faire des portes ouvertes de toutes les écoles publiques de Semur un samedi matin. Les personnels municipaux seront présents pour l'occasion afin d'aider à

l'organisation et l'accueil des parents. La date n'est pas encore fixée mais le mois de février semble retenu.

Mme Baradon a accueilli un nouvel élève de GS au retour des vacances d'octobre qui ne dépend pas de notre secteur. L'effectif de sa classe est maintenant de 24. Selon la directive ministérielle, le seul maximum d'élèves pour une classe de GS est de 24.
Nous accueillerons bien évidemment les élèves de secteur susceptibles d'arriver en cours d'année mais plus ceux hors secteur.
Effectivement, comme M. l'Inspecteur l'a rappellé à la réunion en mairie du 06 novembre 2023, un élève doit aller dans son école de secteur sauf en cas de demande de dérogation de la part de la famille (travail, garde d'enfant).
Une baisse notable, et nationale, des effectifs dans les écoles est à noter. Pour maintenir les classes ouvertes avec des effectifs corrects dans chaque école, il est important d'affecter les élèves venant des extérieurs de Semur dans les écoles qui en ont besoin ou alors d'acter une modification des secteurs au sein de la ville.

- **Mairie, investissements et travaux**

  Remerciement pour ce qui a été fait :

  - la nouvelle porte d'entrée du bâtiment maternelle
  - la réparation du jeu de cour (la balancoire bateau)
  - les serrures molletées ainsi que les badges

  Demandes :

Ces demandes font toutes l'objets d'une fiche DUER ( document unique d'évaluation des risques) qui sont obligatoires. La directrice consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les personnels EN, les personnels collectivité et les usagers ( parents et élèves)

- pose de serrures moletées sur toutes les portes issue de secours (portes de la classe de Mme Baradon et de la salle de motricité)

- changement des huisseries du bâtiment maternelle

- problème de sécurité de la verrière

- salle informatique, mur noirci par l'humidité, le papier risque d'en souffrir

- montée d'escalier également, grosse infiltration

- réparation du boitier d'incendie

- des tuiles ou des morceaux de tuiles tombent d'un toit dans l'impasse du théâtre

- la structure de jeu avec le tobogan est condamnée car lun des plateaux est

cassé

De plus, serait-il possible d'envisager :

- de repeindre la classe des TPS/PS/MS
- de réparer la gouttière au dessus de la porte d'entrée du bâtiment maternelle et celle le long du bâtiment entre la verrière et la descente d'escalier de la chaufferie
- de fixer les étagères de la salle de réunion

Qu'en est il de la vérification amiante ? M. Baulot dit n'avoir aucun retour.

La mairie a demandé un devis pour changer la porte de la salle de motricité et la porte du bout du bâtiment.
Une subvention a été demandée auprès du Conseil Général pour la végétalisation de la cour (dans lequel le problème de la verrière est pris en compte), le devis se monte à 50 000 euros. Une autre demande de subvention a été faite pour changer les fenêtres (bois et simple vitrage).

- **Présentation PPMS, bilan des exercices, sécurité**

Chaque école établit deux PPMS : un PPMS-rm (risques majeurs (tempête, matières dangereuses, gaz toxique, séisme,)) et un PPMS-ai (alerte attentat). Tous les personnels de l'école (enseignants, Atsem, Aesh...) doivent avoir connaissance des signaux d'alerte et des tâches à effectuer.

Mme RIQUE les a mis à jour et envoyé aux personnes référentes.

Une fiche sur les bons réflexes en cas d'accidents majeurs sera distribuée à tous les parents par le biais du cahier de liaison la semaine prochaine.

Bilan des exercices :

-incendie : jeudi 14 septembre 2023 , un autre est prévu le lundi 12 février 2024 à 9h

-PPMS confinement : jeudi 21 septembre 2023 à 9h

-PPMS évacuation : vendredi 17 novembre 2023 à 9h

Tout s'est bien passé. Mais le boitier d'alarme ne fonctionne pas.

Mme Baradon, dont la classe est dans le bâtiment élémentaire, ne comprend pas le message correctement et ne peut donc savoir si elle doit évacuer ou se confiner, lorsque le boitier fonctionne.

**Plan vigipirate renforcé :**

Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler, voir interdire la

circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école.
Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles. La voiture d'un voisin et les parents qui stationnent sur les croix posent toujours problème.
Mme Rique demande l'installation de barrières identiques à celles déjà en place, à la place des croix au sol. Il faut cependant prendre en compte l'entrée pour les secours. La mairie va chercher une solution de barrière qui puissent s'enlever facilement.

En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demie-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit.

Mme RIQUE rappelle que les horaires de l'école doivent être respectés impérativement, la grille et la porte devant être fermées à 8h45 et 14h.

Il est également indispensable d'avoir une personne assurant la surveillance aux moments où la grille est ouverte. Nous remercions la mairie pour la mise à disponibilité d'un personnel à la grille à chaque moment d'entrée et sortie.

- **Présentation du projet d'école NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble)**

Suite à l'évaluation d'école en 2021-2022, constat a été fait d'un manque de végétalisation des cours de récréation. S'ajoutant à cela des générations d'élèves de plus en plus sédentaires, avec très peu de contact avec la nature malgré la situation de l'école en "milieu rural", l'équipe a réfléchi à comment offrir un contact avec la nature en lien avec les domaines d'apprentissage de l'école maternelle.
Ces constats ajouté aux changements climatiques, à l'importance de reconnecter les élèves avec la nature qui les entoure, nous avons souhaité mettre en place le projet de l'école de la forêt, qui a vu le jour en octobre 2022 et qui est reconduit cette année.
Ce projet a pour but de créer du lien entre le dedans et le dehors, et afin de poursuivre dans cette optique, il a été mis en évidence :

En lien avec la municipalité, ( qui s'occupe des demandes de subventions départementales/régionales) l'importance de végétaliser la cour de récréation, en créant des pastilles d'herbe, des zones d'ombrages, en mettant en place des récupérateurs d'eau, une verrière végétale et la plantation d'arbres fruitiers ( avec l'association des Croqueurs de pommes)
Le périscolaire mettrait des composteurs dans la cour, afin d'éveiller au tri et à l'écologie les élèves mangeant à la cantine.

L'équipe souhaite approfondir différents domaines : le langage et les arts visuels liés à la découverte du monde cette année ( et peut être les sciences l'année prochaine) .Le langage étant une des priorités de l'école maternelle, nous visons à le développer plus largement, en enrichissant le vocabulaire et les connaissances en lien avec la forêt.
En découverte du monde, la découverte de la faune et de la flore de proximité est également un objectif important, permettant l'émergence d'une conscience écologique chez les élèves ( respect acquis par la connaissance du milieu et de ses richesses)

Ces 2 domaines en lien avec les arts visuels permettront de découvrir de nouvelles richesses et d'encrer un vocabulaire précis.

Enfin, l'activité physique, par tous temps, permet de lutter contre la sédentarité et l'impact des écrans.

Pour cela nous souhaitons travailler sur la création d'un "herbier/imagier de la nature " avec le concours d' une artiste locale pouvant nous accompagner en forêt mais également nous accueillir dans son atelier.
Les parents étant conviés à nous accompagner lors de nos matinées en forêt, nous avons constaté l'importance de leur adhésion à ce projet, les liens créés lors de ces sorties, leur meilleure compréhension du travail de l'école et la prise de conscience de l'importance de permettre aux enfants ce contact régulier avec la nature de proximité.

Lors des séances à l'atelier de Mme Piovoso, les classes seront coupées en demi groupe. L'autre groupe travaillera alors soit en bibliothèque ( fond anciens et documentaires), soit au musée ( herbiers du 19 ème et collections de mammifères et de papillons sur les herbiers anciens ou plus récents ainsi que sur le monde végétal). Nous irons également travailler à la collègiale avec Mme Duschêne pour faire des focus sur des sculptures végétales.

Ce projet a été élaboré cet été mais il ne passera que fin novembre devant la commission qui doit le valider.
Notre calendrier prévisionnel indiquait une 1ère séance en forêt avec Mme Piovoso au retour des vacances d'automne mais n'ayant pas encore le financement, nous n'avons pu le commencer. Le prochain conseil municipal pouvant délibérer sur cette question se déroulera le 8 décembre. Si le financement n'est pas acté à cette date, le projet sera annulé pour cette année et repoussé à la rentrée prochaine.
. Effectivement, la subvention doit être transmiseà la mairie qui paiera l'intervenante ensuite.

- **Vote du règlement intérieur**

cf règlement intérieur

Vote : pour : unanime
contre : 0
abstention : 0

Règlement adopté à l'unanimité le 21 novembre 2023

- **Coopérative scolaire**

Le bilan de la coopérative scolaire a été présentée au cours du conseil d'école, le détail des comptes peut être consulté auprès de Mme Baradon.

- **Projets divers**

- Nous avons participé au projet " La Grande Lessive" qui a permis une belle exposition avec la maternelle des Croisettes dans le jardin de la mairie, sur le thème : " Avec ou sans eau", la pluie s'est invitée, en lien avec le thème.

- Notre projet de l'école du dehors se poursuit au parc Joly, nous pouvons déjà observer tous les apprentissages implicites ou non qui se mettent en place, tant au niveau du langage, des sciences que dans d'autres domaines. Nos élèves sont différents, et c'est un vrai moment de partage. Merci aux parents accompagnateurs sans qui le projet ne pourrait pas être mis en place.

- Sorties à Bibliothèque municipale : la 1ère séance de la classe de Mme Rique a eu lieu. D'autres sont prévues dans le courant de l'année.

- L'emprunt de livres à la bibliothèque de l'école est mis en place.

- Spectacle pour Noël, au théâtre : " Dans les jupes de maman" le 11 décembre 2023

- Cinéma Cin'espiègle : les 2 classes iront voir "Shaun le mouton" le 18 décembre 2023.

- Retraite aux lampions le vendredi 15 décembre à 17h30 , toutes les écoles de Semur participeront. Merci à Martin Boulais pour l'aide et l'organisation de cette déambulation. Merci également à la biscuiterie du Mistral qui fournira les gâteaux. Et merci aux parents élus qui se chargeront de la buvette dans le jardin de la mairie.
  Tous les élèves se retrouveront sur la place de la poste pour se rendre dans le jardin.
  Après un compte à rebours, les lumières et le père noël s'inviteront à la fête.

  Les bénéfices seront divisés entre les 4 écoles.

- Les représentantes des parents organisent un carnaval le 23 mars 2024 à la salle Saint Exupéry.

- Une vente de chaussettes et bonnets est en cours, les bénéfices iront à la coopérative scolaire.

- La restitution du projet NEFLE , si il est maintenu, aura lieu le 28 juin, même date que la restitution de celui de l'école élémentaire. Ce sera l'occasion de se retrouver à l'école, de découvrir le travail des élèves et de passer un moment convivial grâce à une buvette.

- Le décloisonnement Grande Section/CP se mettra en place à partir du mois de janvier.

- **<u>Questions diverses</u>**

L'éducation nationale a mis en place un programme de lutte contre le harcellement :

pHARe
Si on parle de harcèlement c'est que la situation est déjà ankistée. C'est pourquoi ce programme intervient dès que des problèmes répétés perturbent les apprentissage et dénoncent un mal-être. C'est un vrai travail sur le climat scolaire, la prévention et le vivre ensemble.
Lorsqu'une telle situation est repérée, la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) est mise en place. Elle se déroule sur 15 jours ainsi :
1- entretien individuel entre un personnel de l'Education Nationale et l'enfant cible le plus rapidement possible.
2- entretien aentre un personnel de l'Education National et les parents de l'enfant cible le plus rapidement possible
3- entretien entre un personnel de l'Education Nationale te le ou les intimidateurs le plus rapidement possible.
4- entretien entre un personnel de l'Education Nationale et l'enfant cible au bout des 15 jours.
Si cela ne fonctionne pas, la situation est remontée à l'inspecteur avec la mise en place d'une équipe éducative.

Les objectifs de la MPP sont :
- ré-individualise les élèves pour travailler l'empathie (casser l'effet groupe)
- être attentif à l'enfant cible
- donner à l'intimidateur une porte de sortie la tête haute, évitant ainsi les risques de représailles.
- Il est important que les parents nous fassent confiance et n'interfèrent pas avec la MPP en intervenant personnellement.

Le harcèlement scolaire étant un délit pénal, l'élève intimidateur peut-être exclus 5 jours de l'école sur décision du directeur et de l'équipe éducative. Il peut aussi être changé d'école sur décision de la DASEN quand la situation se répète ou ne trouve pas de solution.

Question de Mme RIQUE pour Mme Lasnier Bina : pour les élèves de petites section dont ce sont les 1ers repas en collectivité pour certain, serait il possible de faire un retour aux famille. En effet les parents s'adressent toujours à la maitresse en fin de journée, mais nous n'avons pas toujours de retour.
Pareil pour les incidents, il faudrait prévenir systématiquement les familles, par exemple, nous donner un petit papier qui explique ce qui s'est passé et que nous pourrons lmettre dans le cahier de liaison.

La commande chez Loulik : si le bon d'engagement est daté de janvier 2024, est ce sur les crédits 2024 ? Parce que nous avons passé la commande avant le 15 novembre 2023 pour que cet argent ( crédit 2023) ne soit pas perdu pour les élèves. ( comme nous en avions convenu lors de la réunion en mairie)

M. Baulot :La commande est à partager en deux, une partie investissement qui sera passée sur 2023 et une partie qui sera passée en 2024, sur les crédits 2024.
L'école décide donc de prendre les jeux éducatifs sur les crédits de coopérative car l'équipe ne veut pas entamer les crédits 2024 en avance.

Les dernières commandes sur les crédits fournitures sont à passer chaque année avant les vacances de la Toussaint.

A Semur-en-Auxois, le 21 novembre 2023
La directrice : Mme Anne-Sophie RIQUE